

Le mariage Josephite : une vocation aussi méconnue qu'héroïque

Lorsque l'on parle du mariage Catholique, on pense naturellement à la famille, à l'éducation des enfants, à la fidélité des époux et au soutien mutuel jusqu'à la mort. Tout cela est juste, puisque le mariage est une institution Divine, voulue par Dieu dès la création du monde et élevée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement.

Mais il existe une réalité beaucoup plus méconnue, dont parlent pourtant l'Écriture Sainte, les Pères de l'Église, les théologiens et plusieurs Papes. Certains époux, après avoir contracté un mariage valide, choisissent librement et d'un commun accord de renoncer définitivement à l'usage du mariage afin de vivre dans une continence parfaite pour l'amour de Dieu.

Lorsqu'il correspond à une véritable vocation commune des époux, ce choix ne constitue nullement un mépris du mariage, de la famille ou de la fécondité, mais un sacrifice librement consenti et offert à Dieu. Certains époux peuvent ainsi se sentir appelés à demeurer dans une chasteté parfaite, dans un esprit de pénitence et de réparation : pour leurs propres fautes, pour les offenses continues faites au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais aussi pour les besoins de l'Église et la sanctification des familles Catholiques.

Leur renoncement peut alors devenir une véritable offrande : tandis que d'autres époux accomplissent leur vocation en accueillant et en élevant Chrétiennement les enfants que Dieu leur confie, eux choisissent d'offrir leur continence afin d'implorer sur ces familles d'abondantes grâces, particulièrement celles nécessaires à l'éducation Catholique et à la sanctification de leurs enfants. Leur sacrifice, caché aux yeux du monde, prend ainsi place dans la Communion des Saints, où les mérites, les prières et les sacrifices des uns peuvent contribuer au bien spirituel des autres.

Cette vocation, parfois appelée mariage Joséphite, demeure aujourd'hui presque inconnue, alors qu'elle constitue l'une des plus belles manifestations de la puissance de la grâce : un mariage véritable dans lequel l'amour des époux, loin de disparaître, se transforme librement en une offrande commune à Dieu.

I. Le mariage est une institution Divine

Avant de comprendre la grandeur de cette vocation particulière, il faut d'abord rappeler la dignité et la Sainteté du mariage lui-même. Le mariage n'est pas une simple convention humaine, née des nécessités de la vie sociale : il a Dieu pour auteur. Dès l'origine, au paradis terrestre, Dieu unit l'homme et la femme et établit entre eux une communauté de vie stable et ordonnée.

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère ; il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. » Genèse II, 24

Notre-Seigneur Jésus-Christ confirme solennellement cette institution et en rappelle l'indissolubilité :

« Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Matthieu XIX, 6

Et Notre-Seigneur ne se contente pas de confirmer l'institution naturelle du mariage. Entre baptisés, Il l'élève à la dignité de sacrement. L'union des époux Catholiques devient ainsi le signe sacré de l'union du Christ et de son Église. Saint Paul écrit :

« Ce sacrement est grand ; je dis, dans le Christ et dans l'Église. » Éphésiens V, 32

Le mariage Catholique est donc une véritable vocation. Les époux ne sont pas seulement appelés à vivre ensemble, mais à s'aider mutuellement à parvenir au Ciel, à porter ensemble les devoirs de

leur état et, lorsque Dieu leur accorde des enfants, à former leurs âmes pour Lui.

Le mariage possède plusieurs fins traditionnellement enseignées par l'Église :

- la procréation ;
- l'éducation Catholique des enfants ;
- l'aide mutuelle des époux dans les nécessités de la vie quotidienne et dans leur Sanctification respective ;
- le remède à la concupiscence.

La première de ces fins manifeste particulièrement la grandeur de la mission confiée aux époux : en donnant la vie et en élevant chrétiennement leurs enfants, ils coopèrent à l'œuvre créatrice de Dieu et travaillent à peupler non seulement la terre, mais aussi le Ciel. Leur responsabilité ne s'arrête donc pas aux besoins matériels de leurs enfants : ils doivent leur transmettre la Foi, leur apprendre à aimer Dieu, à pratiquer la vertu et à rechercher leur Salut éternel.

Mais le mariage est également une communauté de vie et de Sanctification. Dans les joies comme dans les épreuves, les époux doivent se soutenir, se corriger avec charité, se pardonner et porter ensemble leur croix. Les sacrifices quotidiens de la vie conjugale et familiale, lorsqu'ils sont acceptés par amour de Dieu, deviennent autant d'occasions de pratiquer la patience, la fidélité, le dévouement et la charité.

Le Pape Pie XI rappelle dans *Casti Connubii* toute la dignité du mariage Catholique et insiste notamment sur sa finalité première, qui concerne la génération et l'éducation chrétienne des enfants.

L'Église n'a donc jamais méprisé le mariage. Bien au contraire, elle l'a entouré de bénédictions, protégé par ses lois et défendu contre tout ce qui pourrait porter atteinte à son unité, à sa fécondité ou à son indissolubilité.

Le mariage Catholique est ainsi une véritable voie de Sainteté. Les époux sont appelés à sanctifier leur foyer, à s'aider mutuellement à demeurer fidèles à Dieu et à faire de leur famille une petite société Catholique dans laquelle Notre-Seigneur règne véritablement.

C'est précisément parce que le mariage est déjà une réalité sainte et élevée que l'on peut comprendre toute la singularité d'époux qui, d'un commun accord et pour un motif surnaturel, choisissent au sein même de leur mariage une voie de continence parfaite.

II. La supériorité de la virginité consacrée

Si le mariage est Saint, alors pourquoi l'Église enseigne-t-elle depuis toujours que la virginité consacrée lui est supérieure ?

Parce que Notre-Seigneur lui-même l'a enseigné.

Après avoir parlé du mariage, le Christ ajoute :

« Car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère ; il y en a qui le sont devenus par les hommes ; et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes, à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne. » Matthieu XIX, 12

Notre-Seigneur désigne ici ceux qui renoncent volontairement au mariage et à l'usage légitime de la sexualité pour le Royaume des Cieux. Ce renoncement n'est donc pas fondé sur un mépris du mariage, mais sur le désir de se donner plus entièrement à Dieu. C'est précisément parce que le mariage est un bien véritable que son sacrifice volontaire peut constituer une offrande particulièrement précieuse.

Saint Paul développe cette doctrine :

« Celui qui n'est pas marié a souci des choses du Seigneur, des moyens de plaire à Dieu ; mais celui qui est marié a souci des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme. »
I Corinthiens VII, 32-33

L'Apôtre ne condamne évidemment pas les devoirs conjugaux : servir son époux ou son épouse, élever ses enfants et pourvoir aux nécessités de sa famille sont des devoirs Saints. Mais le mariage impose nécessairement des responsabilités temporelles qui partagent l'attention de l'homme. Celui qui renonce au mariage pour Dieu peut, en principe, disposer d'une plus grande liberté pour la prière, l'apostolat et le service Divin.

Saint Paul conclut ainsi :

« Celui qui donne sa fille en mariage fait bien ; mais celui qui ne la donne pas fait mieux. »
I Corinthiens VII, 38

Il existe donc bien, dans l'enseignement apostolique, une hiérarchie objective des états de vie : le mariage est bon et Saint, mais la virginité ou le célibat volontairement embrassé pour Dieu constitue un état plus parfait en raison du renoncement qu'il comporte et de l'union plus exclusive au Seigneur qu'il permet.

Le Concile de Trente définira solennellement cette Vérité :

« Si quelqu'un dit que l'état du mariage doit être préféré à celui de la virginité ou du célibat (...), qu'il soit anathème. » Concile de Trente, Session XXIV, canon 10

Il convient toutefois de bien comprendre cette supériorité. Elle concerne l'état de vie considéré en lui-même et non nécessairement la Sainteté personnelle de celui qui le choisit. Une mère de famille héroïquement fidèle à ses devoirs peut être beaucoup plus Sainte qu'une personne consacrée qui répond médiocrement à sa vocation.

La perfection Catholique réside avant tout dans la charité et dans l'accomplissement fidèle de la volonté de Dieu. La virginité consacrée offre objectivement des moyens plus directs pour tendre à cette perfection, puisqu'elle détache davantage l'âme des sollicitudes terrestres ; mais ces moyens ne portent leurs fruits que s'ils sont accompagnés d'une véritable vie intérieure, d'humilité, de sacrifice et de charité.

Ainsi, l'Église n'oppose jamais le mariage et la virginité comme si l'un était mauvais et l'autre bon. Elle distingue plutôt un bien d'un bien plus excellent. Le mariage sanctifie l'amour conjugal et ordonne les époux à la fondation d'une famille Catholique ; la virginité consacrée renonce volontairement à ce grand bien afin de manifester, dès cette vie, que Dieu seul peut combler définitivement le cœur humain.

C'est pourquoi ce renoncement, lorsqu'il répond véritablement à l'appel de Dieu, constitue une offrande plus parfaite : non parce que le mariage serait indigne, mais précisément parce que l'on sacrifie un bien véritable et légitime pour appartenir plus exclusivement à Notre-Seigneur.

III. Le mariage Josephite

C'est précisément ici qu'apparaît cette vocation exceptionnelle, que la tradition spirituelle désigne sous le nom de mariage Josephite, en référence à la Très Sainte Vierge Marie et à Saint Joseph, qui vécurent une véritable union conjugale dans une parfaite virginité. Loin de diminuer la dignité du mariage, cette forme de vie en manifeste au contraire toute la profondeur surnaturelle, en montrant que l'union des époux est avant tout une communion des âmes ordonnée à Dieu.

Deux époux validement mariés peuvent, d'un commun accord, librement et pour un motif surnaturel, choisir de renoncer définitivement à l'usage de leur droit conjugal afin de vivre dans une continence parfaite. Une telle décision ne peut jamais être imposée par l'un des conjoints ; elle exige le consentement libre, éclairé et persévérant de chacun, ainsi qu'une réelle maturité spirituelle. L'Église a toujours considéré cette résolution comme licite et même particulièrement méritoire lorsqu'elle procède d'un authentique désir de se consacrer plus entièrement à Dieu.

En faisant ce choix, les époux ne cessent nullement d'être mari et femme. Leur mariage demeure pleinement valide et le lien sacramentel reste absolument intact jusqu'à la mort de l'un des conjoints. Ils continuent à former une seule famille, à partager le même foyer, les joies et les épreuves de l'existence, les responsabilités domestiques ainsi que toutes les obligations inhérentes à leur état de vie.

Ils restent donc tenus à tous les devoirs essentiels du mariage :

- à une fidélité absolue et exclusive ;
- à une charité conjugale toujours plus profonde ;
- au soutien mutuel dans les difficultés de la vie ;
- à la prière commune et à l'encouragement réciproque dans la recherche de la sainteté ;
- aux devoirs propres à leur état, tant matériels que spirituels.

La seule réalité à laquelle ils renoncent volontairement est l'usage des droits conjugaux. Cette renonciation ne constitue pas un mépris de la sexualité ni du mariage ; elle est au contraire une offrande libre et généreuse faite à Dieu, semblable aux autres renoncements évangéliques entrepris par amour du Royaume des Cieux. Les époux ne rejettent pas un bien ; ils y renoncent afin de poursuivre un bien supérieur, selon l'enseignement constant de l'Église sur l'excellence de la virginité consacrée.

Ainsi vécu, le mariage Josephite devient un témoignage particulièrement lumineux de la primauté de la vie spirituelle. Il rappelle que la fin ultime du mariage Catholique n'est pas seulement le bonheur terrestre des époux, mais leur sanctification mutuelle et leur union parfaite avec Dieu. La communion des corps laisse alors toute sa place à une communion des cœurs et des âmes, nourrie par la grâce sacramentelle, la prière, les sacrifices quotidiens et une charité toujours plus pure.

Par cette offrande silencieuse, les époux deviennent un signe vivant de la destinée éternelle de l'homme. Ils anticipent, d'une certaine manière, la vie du Ciel, où, selon la parole de Notre-Seigneur, « Les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le Ciel. » (Matthieu XXII, 30), mais où tous vivront uniquement de l'amour parfait de Dieu. Leur mariage apparaît alors comme une image particulièrement éloquente de l'union des âmes avec leur Créateur, où la charité surnaturelle devient le principe et le sommet de toute leur vie commune.

IV. Saint Paul reconnaît cette possibilité

L'Écriture Sainte elle-même ouvre la voie à cette vocation particulière. Dans sa première Épître aux Corinthiens, saint Paul, après avoir rappelé les devoirs réciproques des époux, écrit :

« Ne vous refusez point l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis revenez ensemble, de peur que Satan ne vous tente à cause de votre incontinence. »
1 Corinthiens VII, 5

À première vue, l'Apôtre parle d'une abstinence temporaire. Son intention est avant tout pastorale : il met les époux en garde contre les dangers auxquels pourrait conduire une séparation unilatérale ou imposée. Il rappelle ainsi que nul ne peut priver son conjoint de ses droits conjugaux sans son

libre consentement.

Cependant, les grands théologiens de la Sainte Église ont toujours enseigné que ce texte n'interdit nullement une continence parfaite et perpétuelle lorsque celle-ci est librement consentie par les deux époux. L'Apôtre fixe une règle générale destinée à la plupart des fidèles ; il n'exclut pas les cas particuliers où la grâce de Dieu appelle certains couples à une vie plus parfaite.

Saint Thomas d'Aquin, saint Alphonse de Liguori, Francisco Suárez, ainsi que de nombreux canonistes et théologiens, expliquent que la condition essentielle posée par saint Paul est le commun consentement. Dès lors que les deux époux renoncent volontairement et définitivement à l'usage du mariage pour un motif surnaturel, aucun commandement divin ne s'y oppose. Bien au contraire, cette résolution est regardée comme un acte de généreuse perfection évangélique.

Saint Thomas d'Aquin l'enseigne avec une remarquable clarté dans la Somme Théologique (Supplément, q. 61, a. 3) :

« Les époux peuvent, d'un commun consentement, faire vœu de continence perpétuelle. »

Cette doctrine s'enracine dans un principe fondamental du droit matrimonial : le droit au devoir conjugal appartient à chacun des époux. Or, chacun peut librement renoncer à l'exercice de son propre droit, pourvu que cette renonciation soit également acceptée par l'autre. Il ne s'agit donc pas d'une rupture du mariage, mais d'une renonciation commune à l'usage d'un droit que le lien matrimonial leur confère.

Saint Alphonse de Liguori, Docteur de l'Église et maître reconnu de la théologie morale, enseigne également qu'une continence perpétuelle librement acceptée est parfaitement licite et peut constituer une œuvre de haute perfection chrétienne. Francisco Suárez développe la même doctrine, en montrant que cette résolution ne détruit en rien le lien matrimonial, lequel demeure pleinement valide jusqu'à la mort de l'un des époux.

Ainsi, la tradition théologique Catholique est unanime sur ce point : l'exhortation de saint Paul à une abstinence temporaire ne constitue pas une interdiction d'une continence définitive. Elle rappelle seulement qu'une telle décision ne peut jamais être imposée par un seul des conjoints. Lorsque le consentement est libre, mutuel et inspiré par l'amour de Dieu, les époux peuvent légitimement embrasser cette vocation exceptionnelle que la tradition appellera plus tard le mariage josphite.

Cette interprétation constante des théologiens explique pourquoi l'Église a toujours reconnu la possibilité de tels mariages. Sans abolir le sacrement ni diminuer la dignité de l'état conjugal, ils témoignent de la primauté de la grâce et manifestent qu'au sein même du mariage, certains époux sont appelés à vivre une consécration plus entière au Royaume de Dieu.

V. Le modèle parfait : Jésus, Marie et Joseph

Le modèle suprême et insurpassable du mariage vécu dans une parfaite continence est celui de la Sainte Famille de Nazareth. En Jésus, Marie et Joseph, l'Église contemple l'accomplissement le plus parfait de la volonté Divine et le plus bel exemple d'une union conjugale entièrement ordonnée à Dieu.

La Très Sainte Vierge Marie, préservée de toute souillure dès le premier instant de sa conception, avait consacré sa virginité au Seigneur. Les Pères de l'Église et de nombreux théologiens voient dans sa réponse à l'Ange « Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? » (Luc I, 34) l'expression de cette résolution de demeurer vierge par amour de Dieu. Bien qu'appelée au mariage, elle ne renonça jamais à cette consécration, que Dieu Lui-même voulut préserver.

Saint Joseph, choisi de toute éternité pour être l'époux de Marie et le père nourricier de Notre Seigneur Jésus-Christ, accueille avec une humilité admirable cette mission unique dans l'histoire du Salut. Son mariage avec la Très Sainte Vierge fut un véritable mariage, fondé sur un consentement authentique et libre. Il ne s'agissait nullement d'une simple garde ou d'une fiction juridique, mais d'une véritable union conjugale, bénie par Dieu et revêtue de tous les caractères essentiels du mariage.

Selon la loi ancienne, ce mariage était pleinement valide. Il unissait réellement Marie et Joseph dans une même communauté de vie, de biens, d'affection et de destinée. Tous deux partageaient les joies, les épreuves, les responsabilités quotidiennes et l'éducation de l'Enfant Jésus. Leur foyer fut une véritable famille, où régnaient la paix, l'obéissance, le travail, la prière et la charité parfaite.

Cependant, cette union possédait une caractéristique absolument unique : elle fut vécue dans une virginité perpétuelle. L'amour qui unissait Marie et Joseph n'était pas diminué par cette continence ; il en était au contraire purifié, élevé et entièrement ordonné à Dieu. Leur communion était avant tout une communion des cœurs, des volontés et des âmes, soutenue par une grâce exceptionnelle.

Ainsi, leur mariage fut à la fois, véritable, parce qu'il reposait sur un consentement matrimonial authentique, légitime selon la loi ancienne, qui précédait le sacrement institué par Notre-Seigneur, rempli d'un amour conjugal d'une profondeur incomparable ; parfaitement chaste, sans jamais faire usage des droits conjugaux.

Les Saints ont souvent contemplé avec admiration cette union si exceptionnelle. Saint François de Sales écrit notamment dans les Entretiens spirituels (15ème Entretien, Sur les vertus de Saint Joseph) :

« Le glorieux Saint Joseph était celui qui approchait davantage de la Très Sainte Vierge en perfection. »

Cette remarque souligne une vérité essentielle ; la Sainteté ne réside pas seulement dans l'état de vie que l'on embrasse, mais dans la fidélité avec laquelle on répond à la grâce de Dieu. Saint Joseph ne fut pas Saint parce qu'il était simplement vierge, mais parce qu'il vécut parfaitement la vocation que Dieu lui avait confiée, dans une humilité, une pureté et une charité héroïques.

C'est précisément de cet exemple incomparable que le mariage Josephite tire son nom. Sans prétendre reproduire les privilèges uniques de la Sainte Famille, les époux qui choisissent, d'un commun accord, de vivre dans une continence parfaite regardent Saint Joseph et la Très Sainte Vierge comme leurs modèles. Ils cherchent à imiter leur amour mutuel, leur fidélité, leur vie de prière, leur esprit de sacrifice et leur entière disponibilité à la volonté de Dieu.

Le mariage Josephite apparaît ainsi comme une participation, à la mesure de la grâce accordée à chaque couple, au mystère de Nazareth. Il rappelle que le mariage Catholique trouve sa plus haute noblesse lorsqu'il conduit les époux à s'aimer toujours davantage en Dieu, jusqu'à faire de toute leur vie commune une offrande d'amour pour Sa plus grande gloire.

VI. Les Saints qui ont vécu cette vocation

Le mariage Josephite n'est pas une simple théorie élaborée par les théologiens. Au cours des siècles, la Tradition Catholique rapporte plusieurs exemples d'époux qui, d'un commun accord et pour l'amour de Dieu, choisirent de vivre dans une parfaite continence. Si les détails historiques de certaines de ces vies relèvent en partie de la tradition hagiographique, l'Église les a toujours proposés comme des modèles de générosité, de pureté et de Sainteté.

Ces couples montrent que le mariage vécu dans la continence parfaite n'appauvrit pas l'amour conjugal, il peut, au contraire, le transformer en une charité surnaturelle d'une remarquable fécondité.

✠ *Saint Henri II et Sainte Cunégonde*

Parmi les exemples les plus célèbres figurent Saint Henri II, empereur du Saint-Empire romain germanique, et son épouse, Sainte Cunégonde.

Selon une tradition ancienne largement reçue dans l'Église, ils auraient, dès le début de leur union, choisi librement de vivre dans une continence parfaite afin de se consacrer plus entièrement au service de Dieu. Leur mariage demeura une véritable union conjugale, fondée sur une profonde affection réciproque, une fidélité exemplaire et une commune recherche de la Sainteté.

Privés d'enfants selon la chair, ils exercèrent néanmoins une extraordinaire fécondité spirituelle. Ils protégèrent l'Église, favorisèrent la réforme du clergé, fondèrent de nombreuses églises et monastères, soutinrent les pauvres et contribuèrent puissamment à l'extension de la civilisation chrétienne dans leur empire.

Leur vie rappelle que la fécondité du mariage ne se réduit pas uniquement à la génération des enfants, mais qu'elle peut également s'exprimer dans les œuvres de charité, l'apostolat et le service de l'Église.

✠ *Saint Julien et Sainte Basilisse*

La tradition hagiographique rapporte également l'exemple de Saint Julien et de Sainte Basilisse, mariés au III^e siècle.

Animés d'un profond désir de perfection évangélique, ils décidèrent, avec un commun consentement, de vivre dans une continence perpétuelle tout en demeurant unis par les liens du mariage.

Leur demeure devint un véritable foyer de vie Catholique. Ils accueillirent les pauvres, les malades et les pèlerins, multiplièrent les œuvres de miséricorde et firent de leur maison une sorte de communauté religieuse avant la lettre.

Leur témoignage suscita de nombreuses conversions. Touchés par leur charité, beaucoup de païens demandèrent le baptême et embrassèrent la Foi Catholique. Leur exemple montre qu'un mariage consacré à Dieu peut devenir un puissant instrument d'évangélisation et de sanctification.

✠ *Sainte Cécile et Saint Valérien*

L'un des exemples les plus connus est celui de Sainte Cécile, vierge et martyre, unie en mariage à saint Valérien.

Avant même son mariage, Cécile avait consacré sa virginité au Christ. Selon les Actes de son martyre, elle révéla à son époux, dès la nuit de leurs noces, le vœu qu'elle avait fait à Dieu et l'invita à respecter cette consécration.

Valérien, loin de s'y opposer, accepta cette demande avec une grande générosité. Après avoir reçu l'enseignement de la foi, il fut baptisé et se convertit pleinement au Christianisme.

Les deux époux vécurent alors dans une parfaite continence, consacrant leur existence à la prière, aux œuvres de miséricorde et au service des Chrétiens persécutés. Ils ensevelissaient les martyrs au péril de leur vie et témoignaient publiquement de leur Foi.

Finalement, Valérien fut arrêté et mourut martyr pour le Christ. Peu après, Sainte Cécile subit elle aussi le martyre, demeurant fidèle jusqu'au bout à Celui qu'elle avait choisi comme son unique Époux céleste.

✠ *Louis et Zélie Martin*

Un exemple particulièrement éclairant, bien que différent des mariages Josephites vécus dans une continence définitive, est celui des parents de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Louis et Zélie Martin.

Avant leur rencontre, tous deux avaient désiré embrasser la vie religieuse : Louis souhaitait entrer au Monastère du Grand-Saint-Bernard, tandis que Zélie avait envisagé de devenir religieuse chez les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. La Providence les conduisit cependant l'un vers l'autre et ils contractèrent mariage le 13 juillet 1858.

Animés d'un profond désir de se consacrer entièrement à Dieu, les jeunes époux décidèrent, d'un commun accord, de vivre leur mariage dans la continence. Pendant les premiers mois de leur union, ils vécurent ainsi comme frère et sœur, désirant offrir à Dieu leur chasteté au sein même du mariage.

Toutefois, leur confesseur intervint et leur fit comprendre qu'ils n'étaient pas appelés à persévérer dans cette voie. Il les encouragea à accomplir pleinement leur vocation conjugale et à accepter les enfants que la Providence voudrait leur confier. Avec humilité et obéissance, Louis et Zélie renoncèrent alors à leur premier dessein.

La suite de leur histoire montre admirablement la sagesse de cette direction spirituelle. De leur union naquirent neuf enfants, dont cinq filles atteignirent l'âge adulte et embrassèrent toutes la vie religieuse. Parmi elles se trouvait Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face, qui devait devenir l'une des plus grandes Saintes des temps modernes et être proclamée Patronne des missions.

L'exemple des époux Martin apporte ainsi une précision essentielle lorsqu'on évoque le mariage josphite : le désir de continence parfaite, aussi généreux soit-il, ne suffit pas nécessairement à établir une véritable vocation à cet état de vie. Louis et Zélie avaient sincèrement désiré cette forme de renoncement, mais la Providence les appelait à une autre fécondité. Leur obéissance à la direction spirituelle permit l'éclosion d'une famille exceptionnellement féconde en vocations et en Sainteté.

Leur histoire rappelle donc que la continence conjugale perpétuelle ne doit être ni recherchée par mépris de la vie matrimoniale, ni entreprise avec légèreté. Lorsqu'elle correspond réellement à l'appel de Dieu, elle peut devenir une magnifique offrande ; mais lorsque Dieu appelle les époux à la paternité et à la maternité, l'accueil généreux des enfants devient lui-même le chemin de leur sanctification. Dans les deux cas, l'essentiel demeure de rechercher et d'accomplir la volonté de Dieu.

Une vocation rare, mais bien réelle

Ces exemples ne signifient pas que tous les mariages soient appelés à suivre cette voie. L'Église a toujours présenté le mariage josphite comme une vocation exceptionnelle, réservée à quelques âmes auxquelles Dieu accorde une grâce particulière.

Toutefois, ces Saints rappellent qu'il est possible, au sein même du mariage, de tendre vers une union toujours plus spirituelle, où l'amour des époux s'élève jusqu'à devenir un reflet de la charité du Christ. Leur vie manifeste que la continence parfaite librement choisie ne diminue pas la Sainteté du mariage ; elle en révèle, au contraire, toute la dimension surnaturelle lorsqu'elle est vécue dans l'humilité, la fidélité et un authentique amour de Dieu.

VII. Pourquoi choisir une telle vie ?

Le mariage Joséphite ne trouve pas son origine dans un refus du mariage, de la sexualité ou des

biens légitimes que Dieu a attachés à l'état conjugal. Il naît au contraire d'un amour plus grand encore, celui qui conduit certaines âmes à vouloir se donner sans réserve à Dieu, tout en demeurant fidèles à leur vocation matrimoniale.

Dieu n'appelle pas tous les Catholiques à la même forme de Sainteté. Si la plupart des époux sont appelés à vivre pleinement les devoirs ordinaires du mariage, Il accorde parfois à certains couples une grâce particulière, les invitant à une offrande plus complète d'eux-mêmes. Cette vocation demeure rare et exceptionnelle ; elle ne saurait être recherchée par orgueil ou par singularité, mais seulement comme une réponse humble à un appel Divin.

Les époux choisissent alors librement de renoncer à un bien véritable et légitime. Ce renoncement n'est pas motivé par un mépris de la chair, mais par le désir d'aimer davantage Celui qui est le Bien suprême. Ils offrent à Dieu ce qui leur appartient légitimement afin de Lui manifester un amour plus exclusif et plus généreux.

Cette consécration leur permet notamment :

- d'aimer Dieu d'un cœur toujours plus libre,
- de consacrer davantage de temps à la prière et à la contemplation,
- de se rendre plus disponibles pour l'apostolat et les œuvres de charité,
- d'offrir leur vie en réparation des péchés commis contre le Sacré-Cœur de Jésus et le Cœur Immaculé de Marie,
- de soutenir l'Église, les Prêtres et les pécheurs par une vie de sacrifice cachée.

Le mariage Joséphite est ainsi une véritable oblation. Les époux unissent leur renoncement au sacrifice de Jésus-Christ, offrant chaque jour à Dieu cette privation volontaire comme un acte d'amour. Ce sacrifice, souvent ignoré des hommes, possède une grande valeur surnaturelle, car il est accompli dans le secret, selon la parole de Notre-Seigneur : « Ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » Matthieu VI, 6

En réalité, aucun sacrifice offert par amour de Dieu n'est jamais perdu. Tout ce qui est donné au Seigneur avec un cœur sincère devient une source de grâces, non seulement pour ceux qui l'offrent, mais encore pour toute l'Église. Les époux Joséphites participent ainsi, d'une manière discrète mais réelle, à l'œuvre de réparation et de sanctification du Corps mystique du Christ.

VIII. Une réponse au monde moderne

Le témoignage des couples vivant un mariage Joséphite revêt aujourd'hui une importance toute particulière. Notre époque est marquée par une profonde crise de la pureté. Jamais peut-être les sollicitations de l'impureté n'ont été aussi nombreuses, aussi permanentes et aussi accessibles.

La publicité exploite sans cesse les passions humaines pour vendre des biens de consommation. Le cinéma, les séries, certaines musiques et une grande partie des médias banalisent ou exaltent l'immoralité. Les réseaux sociaux diffusent continuellement des images et des messages qui entretiennent la recherche du plaisir immédiat et l'exaltation des sens.

Peu à peu, notre société en est venue à considérer la maîtrise de soi comme impossible. Beaucoup affirment que l'homme ne pourrait vivre sans satisfaire toutes ses passions et que toute forme de continence durable serait contraire à la nature humaine.

Le mariage Joséphite apporte un démenti éclatant à cette vision matérialiste de l'homme.

Il proclame, par le témoignage concret de ceux qui le vivent, que :

- la grâce de Dieu est plus forte que les passions humaines ;

- la chasteté parfaite demeure possible avec le secours Divin ;
- la véritable liberté consiste à gouverner ses passions et non à leur obéir ;
- l'amour authentique dépasse infiniment le seul domaine des sentiments et des plaisirs sensibles ;
- la vocation ultime de l'homme n'est pas la satisfaction terrestre, mais la possession éternelle de Dieu.

Ces couples rappellent silencieusement que le Catholique est appelé à vivre selon l'Esprit et non selon la chair. Leur existence montre que les commandements de Dieu ne sont pas des idéaux inaccessibles, mais des chemins de Sainteté rendus possibles par la grâce.

Dans un monde qui absolutise le plaisir, ils témoignent de la primauté de Dieu. Dans une société qui mesure souvent l'amour à l'intensité des émotions, ils manifestent que le véritable amour est avant tout un acte de volonté, de fidélité et de don de soi.

Par leur vie cachée, ils annoncent également la destinée éternelle de l'homme. Ils rappellent que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente » (Hébreux XIII, 14) et que toute la vie Catholique doit être orientée vers le Royaume des Cieux.

Ainsi, à une époque dominée par l'impureté, l'individualisme et la recherche du plaisir immédiat, les époux vivant un mariage Joséphite deviennent un signe prophétique. Sans discours retentissants, ils proclament par toute leur existence cette parole de Notre Seigneur :

« Cherchez donc premièrement le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Saint Matthieu VI, 33

Leur vie rappelle que Dieu demeure le souverain Bien, que la grâce peut transformer les cœurs et que toute existence offerte par amour pour Lui porte des fruits qui dépassent largement ce que les yeux des hommes peuvent apercevoir.

IX. Une vocation qui ne s'improvise pas

Le mariage Josephite ne constitue pas un idéal que tous les époux devraient chercher à atteindre. Il représente une vocation particulière, accordée par Dieu à certaines âmes qu'Il appelle à Le servir d'une manière plus radicale au sein même de leur état de vie.

L'Église Catholique n'a jamais enseigné que la continence parfaite dans le mariage devait devenir une règle générale. Bien au contraire, elle a toujours considéré qu'il s'agissait d'une grâce exceptionnelle, librement accueillie par des époux déjà unis par le sacrement de mariage et désireux de répondre à un appel particulier de la Providence.

Cette vocation demande plusieurs conditions indispensables.

Tout d'abord, elle suppose une grâce spéciale. La nature humaine, blessée par le péché originel, ne peut durablement vivre une telle renonciation par ses seules forces. Seule la grâce de Dieu permet aux époux de persévérer avec paix, joie et fidélité dans un tel engagement. Il ne s'agit donc pas d'un simple effort de volonté ou d'une discipline humaine, mais d'une véritable œuvre de la grâce.

Elle exige également un discernement prudent. Un enthousiasme passager, une émotion spirituelle ou l'influence d'une lecture ne suffisent pas pour prendre une décision d'une telle importance. Les époux doivent éprouver leur vocation dans le temps, examiner leurs intentions et s'assurer qu'ils recherchent véritablement la gloire de Dieu plutôt qu'une satisfaction personnelle.

Cette décision ne peut jamais être prise unilatéralement. Le consentement entier, libre et durable des

deux époux est absolument nécessaire. Le mariage est une communauté de vie fondée sur un engagement réciproque. Aucun des deux ne peut imposer à l'autre une continence parfaite contre sa volonté. Une telle contrainte serait contraire à la justice et risquerait de provoquer de profondes souffrances dans le foyer.

Une telle vocation suppose aussi une solide vie intérieure. Les époux doivent être des âmes profondément enracinées dans la prière, la fréquentation des sacrements, la méditation des Saintes Écritures et la pratique des vertus Chrétiennes. Sans cette union quotidienne avec Dieu, un tel engagement deviendrait rapidement un fardeau difficile à porter.

C'est pourquoi l'Église a toujours recommandé de prendre conseil auprès d'un Prêtre prudent et fidèle à la doctrine Catholique. Un directeur spirituel expérimenté pourra aider les époux à discerner si cet appel vient réellement de Dieu ou s'il ne s'agit que d'un élan passager, d'une illusion ou d'une générosité mal orientée. La prudence est ici une vertu essentielle. Il convient également de se garder de plusieurs dangers.

Le premier serait l'orgueil spirituel. Certains pourraient être tentés de se croire supérieurs aux autres couples parce qu'ils vivent dans la continence parfaite. Une telle attitude détruirait immédiatement le mérite spirituel de leur sacrifice. Dieu résiste aux superbes, mais Il donne Sa grâce aux humbles.

Le second danger serait le mépris implicite du mariage ordinaire. Les époux vivant une vie conjugale normale selon les lois de Dieu ne sont nullement des Catholiques de seconde catégorie. Leur vocation est tout aussi Sainte lorsqu'ils accueillent généreusement les enfants que Dieu leur envoie, vivent fidèlement leurs devoirs conjugaux et cherchent sincèrement la Sainteté dans leur état de vie. Le mariage Josephite ne diminue donc en rien la grandeur du mariage Catholique tel que Dieu l'a institué.

Enfin, il faut rappeler avec force que la continence parfaite n'est jamais une fin en elle-même. Elle n'est qu'un moyen parmi d'autres pour aimer davantage Dieu. Si elle n'est pas accompagnée de l'humilité, de la charité, de l'obéissance à la volonté divine et d'un véritable amour mutuel entre les époux, elle perd sa raison d'être. Dieu ne demande pas des sacrifices extérieurs dépourvus d'amour, mais des cœurs entièrement donnés à Lui.

Ainsi, le mariage Josephite demeure une vocation rare, exigeante et profondément belle. Lorsqu'elle est authentiquement voulue par Dieu, discernée avec prudence et vécue dans la fidélité à l'Église, elle devient un témoignage éclatant de la puissance de la grâce, rappelant au monde que l'amour véritable trouve son accomplissement suprême dans la recherche du Royaume des Cieux.

Conclusion

Le mariage dans la chasteté parfaite demeure l'une des vocations les plus belles, les plus exigeantes et les plus méconnues de l'Église Catholique. Loin de diminuer la grandeur du mariage Catholique, il en manifeste au contraire toute la profondeur surnaturelle. Il rappelle que le sacrement de mariage n'a pas seulement pour fin le bonheur terrestre des époux, mais avant tout leur sanctification réciproque et leur marche commune vers la vie éternelle.

En renonçant librement, d'un commun accord et sous l'inspiration de la grâce, à un bien légitime pour se consacrer davantage à Dieu, certains époux témoignent que le véritable amour ne se réduit pas aux affections sensibles ni à la seule union des corps. Il trouve son accomplissement le plus élevé dans l'union des âmes, la recherche commune de la Sainteté et le don total de soi au service de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Une telle vocation rappelle également que la chasteté n'est pas une privation, mais une liberté. Elle manifeste que la grâce de Dieu est capable de purifier les affections humaines, d'ordonner les passions et d'élever l'amour conjugal jusqu'à devenir un reflet plus éclatant de l'amour du Christ pour Son Église.

Dans un monde où l'impureté est partout glorifiée, où la fidélité est souvent tournée en dérision et où la maîtrise de soi paraît devenue impossible, ces foyers offrent un témoignage silencieux mais puissant. Ils proclament que rien n'est impossible à la Grâce Divine et que les commandements de Dieu ne sont pas un idéal inaccessible, mais un chemin de bonheur et de Sainteté.

Il convient toutefois de rappeler que cette vocation demeure exceptionnelle. Tous les époux n'y sont pas appelés, et ceux qui vivent pleinement les devoirs ordinaires du mariage selon la Loi de Dieu répondent eux aussi à une vocation authentiquement Sainte. Chaque état de vie possède sa propre beauté et ses propres exigences ; l'essentiel est de correspondre fidèlement à la volonté de Dieu. Le mariage Josephite apparaît ainsi comme un signe prophétique, rappelant aux fidèles que notre véritable patrie est le Ciel et que toute vocation Catholique, quelle qu'elle soit, trouve son sens ultime dans l'union parfaite avec Dieu. À l'image des Saints époux qui ont choisi ce chemin au cours de l'histoire de l'Église, ces couples montrent que la charité est plus forte que les passions, que la grâce est plus puissante que la faiblesse humaine et que l'amour de Dieu peut tout transformer.

Puisse Saint Joseph, très chaste Époux de la Très Sainte Vierge Marie, protecteur des familles Catholiques et modèle de pureté, obtenir à tous les époux la fidélité à leur vocation. Que la Très Sainte Vierge Marie, Reine des familles Catholiques, les conduise toujours plus près de son Divin Fils, afin que leurs foyers deviennent de véritables sanctuaires où règnent la Foi, la charité, la chasteté et la paix du Christ, fondée sur la Vérité.

Ad Jesum per Mariam,
Per Rosarium ad Victoriam !

Éric • Rosarium •